

Les Cas qui exigent l'Opération Césarienne sont-ils plus communs qu'on ne le croit ordinairement ? & cette opération peut-elle se pratiquer par d'autres personnes que par celles de l'art ? Questions discutées par M. MARTIN , Maître en chirurgie , ci-devant Chirurgien principal de l'hôpital Saint-André de Bordeaux.

Quoique l'accouchement soit une fonction naturelle , nous voyons cependant tous les jours que cette opération ne se fait pas facilement , & qu'il faut , dans certains cas , non-seulement le secours d'une main habile , mais encore quelquefois faire l'extraction du *fœtus* par des routes opposées à celles par lesquelles il devoit naturellement sortir. Ce dernier cas , pour le bonheur des meres , le salut des enfans , & l'honneur des Chirurgiens , est heureusement rare ; mais il peut se rencontrer , comme il arrive quelquefois ; & , en conséquence , on demande (a) si les cas qui

(a) Des personnes , animées d'un zele qu'on ne sauroit trop louer , ont demandé si les cas de faire l'opération Césarienne , n'étoient pas plus communs qu'on ne le croit ordinairement ? & si , en conséquence , dans certains cas , on ne pouvoit pas permettre à d'autres personnes qu'aux Chirur-

exigent l'opération Césarienne , sont bien communs , & si d'autres personnes que celles de l'art ne doivent point la pratiquer dans certaines circonstances ?

Les cas qui exigent cette opération , sont beaucoup moins communs que *Rouffet* , *Ruleau* , & d'autres , ne l'ont prétendu ; & , sans vouloir taxer ces Auteurs de *témérité* , comme l'a fait *Mauriceau* (a) , je crois qu'ils ont un peu trop étendu les cas où cette opération convient , comme je crois que *Mauriceau* a eu tort de la condamner entièrement , puisque lui-même a trouvé un cas où elle étoit l'unique ressource pour sauver la mere & l'enfant (b).

Le traducteur du *Manuel des Accouchemens* de *DEVENTER* dit que *Lamothe* trouve cette opération nécessaire dans quaguiens d'entreprendre cette opération , pensant que , dans les campagnes , faute de la mettre en pratique , beaucoup de meres & d'enfans perdent la vie ? Malgré le respect que j'ai pour les personnes qui ont fait cette demande , on verra que je suis bien éloigné de leur façon de penser , & que , loin de croire que l'opération Césarienne , pratiquée plus souvent qu'on ne l'a fait depuis un demi-siècle , soit propre à sauver beaucoup de meres & d'enfans , je crois , au contraire , qu'elle tueroit beaucoup des uns & des autres.

(a) *Traité des Maladies des Femmes grosses , & de celles qui sont accouchées* , tom. j , chapitre xxxij de l'Opération Césarienne .

(b) *Idem* , tom. ij , Observation 26.

tre circonstances , qu'il rapporté au pag. 346 & 347 de sa Traduction ; mais *Lamothe* a seulement dit qu'il *sembloit* (a) qu'elle étoit utile en quatre sortes d'accouchemens ; & , pour prouver qu'il ne la trouve point nécessaire dans les trois premiers , il donne beaucoup d'observations confirmées par quelques-unes de celles de *Mauriceau* , & finit son chapitre *Césarien* en montrant qu'il est bien éloigné de jamais entreprendre cette opération , sinon dans un cas semblable à celui de la vingt-sixieme Observation du dernier-Auteur (b).

Puisque , dans les trois premiers cas supposés par *Lamothe* , aucun n'exige l'opération Césarienne , quand le Chirurgien qui donne du secours à la femme est suffisamment éclairé , nous ne parlerons point de ceux que *Rouffet* , *Ruleau* , & d'autres , ont dit exiger cette opération , parce qu'ils nous paroissent beaucoup moins y convenir que les trois premiers de *Lamothe* , que *Deventer* rapporte (c).

(a) *Traité complet des Accouchemens* , tom. ij , pag. 1025 , dernière édition , avec des Remarques.

(b) *Traité des Maladies des Femmes* , &c. Tom II , pag. 23.

(c) *Observations des Accouchemens* , &c. pag. 346.

M. *Levret* reconnoît deux cas absolument déterminans pour cette opération (a), savoir les conceptions hors de la matrice, & une difformité des os du bassin, qui empêchent physiquement la sortie du *fœtus*. Cet Auteur paroît cependant ne la conseiller que dans la dernière circonstance, par la difficulté qu'il y a à connoître les conceptions ventrales; & le cas où il la conseille est précisément celui de *Mauriceau* (b), que *Lamothe* a reconnu l'exiger (c), & celui pour lequel M. *Soumain* (d) l'a faite si heureusement pour la mère & l'enfant; de façon que *Mauriceau*, qui a été le plus grand antagoniste de l'opération Césarienne, a cependant été le premier qui ait indiqué la vraie occasion de la faire (e).

(a) *Accouchemens laborieux*, Article IX, pag. 241.

(b) *Traité des Maladies des Femmes*, &c. Tome II, pag. 23.

(c) *Traité complet des Accouchemens*, tom. j, Préface, pag. 10.

(d) *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*, tom. iij, in-12, pag. 249.

(e) Parmi les exemples d'opérations Césariennes, faites avant l'Ouvrage de *Mauriceau* sur les accouchemens, on n'en voit point où cette opération ait été faite pour un vice de conformation du bassin, tel que cet Auteur le rapporte dans sa 26^e Observation, & qui est le seul cas où elle convient.

SUR L'OPERATION CESARIENNE. 79

MM. Astruc (a) & Dubois (b) croient qu'un enfant qui se seroit formé hors de la matrice, ne peut pas venir dans un tems parfait, sans perdre la vie, & paroissent, par conséquent, ne la conseiller, dans ces cas, que pour garantir la mere de la putrefaction du *fœtus*.

Je le crois ainsi, quelque distension que l'on suppose aux trompes ou aux ovaires; & comme, dans ce cas, l'enfant, qui ne doit pas aller à un long terme, se porte vers l'intestin *rectum*, vers lequel ces parties dépendantes de la matrice ont une pente naturelle, je crois qu'il conviendrait mieux de l'extraire par cet intestin, lorsque la nature l'y indiqueroit, comme l'ont fait MM. Lucas (c), ou M. Litre (d), plutôt que par une incision au bas-ventre.

Aux deux cas, que M. Levret regarde comme déterminans pour faire l'opération Césarienne, M. Simon (e) en ajoute un troisieme, qui est, lorsque l'enfant est passé en entier dans le bas-ventre de sa mere, par la crevasse de la matrice.

(a) *L'Art d'accoucher*, pag. 321.

(b) *Dictionnaire de M. PLANQUE*, tom. j, pag. 170.

(c) *Idem*, pag. 126.

(d) *Idem*, pag. 144.

(e) *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*, tom. v, pag. 340 & 344.

Les ruptures de cet organe , pendant la grossesse , sont très-communes. M. Grégoire , fameux Chirurgien , assura à l'Académie royale des Sciences qu'en trente ans il a vu arriver cet accident seize fois (a). M. Dionis a fait imprimer une histoire fort remarquable à ce sujet (b) ; & beaucoup d'autres Auteurs , également dignes de foi , ont donné un grand nombre d'observations semblables.

M. Crantz (c) , qui est persuadé que cet accident arrive souvent , a soutenu une these pour l'affirmative , & dit , d'après les observations de plusieurs célèbres Auteurs , que les pieds , les genoux & la tête de l'enfant sont les parties qui crevent ordinairement la matrice. Je conviens avec M. Crantz & les autres Auteurs , que la matrice peut se déchirer souvent pendant la grossesse ; mais je ne crois pas que les mouvemens de l'enfant , comme ils le prétendent , en soient la principale cause. Si cela étoit , il passeroit toujours en entier de la matrice dans le bas-ventre , après s'être ouvert le passage : le *placenta* ne feroit que le suivre , au lieu

(a) *Diçionnaire de M. PLANQUE* , tom. j , page. 121.

(b) *Idem* , pag. 158.

(c) *Traité des Accouchemens de M. Puzos* ; Dissertation sur la Rupture de la Matrice , par M. CRANTZ , §. 12.

SUR L'OPERATION CESARIENNE. 81

qu'on a vu ce dernier entièrement dans l'abdomen , tandis que l'enfant n'y étoit qu'en partie. De plus, M. *Petit*, dont le nom seul fait l'éloge , a démontré avec la dernière évidence , que le *fœtus* n'étoit que passif (a) dans ce viscere ; & , d'après cette autorité , appuyé des observations que je viens de rapporter , je me crois fondé à croire que la rupture de la matrice n'arrive (excepté les causes externes) dans le cas de grossesse , que par les efforts que fait cet organe pour se débarrasser du corps qu'elle contient , lorsque les parties qui doivent lui livrer passage résistent trop.

Quoiqu'on ne manque point , comme nous venons de le remarquer , d'observation sur le déchirement de la matrice pendant la grossesse , les exemples d'opérations Césariennes , ou , pour mieux dire , de *gastrotomie* , faites pour ce cas , sont cependant bien rares ; ce qui semble encore prouver , pour le dire en passant , que ce n'est point par les effets du *fœtus* que la matrice se déchire : le seul exemple que je sache d'une pareille opération , & qui a été faite dans le tems qu'il convenoit de la faire , & avec toute l'authenticité qu'exigeoit une

(a) *Mémoire sur le Mécanisme & la Cause de l'Accouchement*, lu à l'Académie royale des Sciences, par M. PETIT, &c.

semblable opération, c'est le cas rapporté par M. *Thibault des Bois*, dans le *Journal de Médecine* du mois de Mai 1768 (a).

D'après ces recherches sur les cas qui exigent l'opération Césarienne, il est aisé de voir, 1^o que nous ne conseillons cette opération que quand il y a une si grande difformité dans les os du bassin de la mere, qu'il est physiquement démontré qu'un enfant à terme ne peut pas passer par ce détroit. Tel étoit le cas de l'observation de *Mauriceau*, rapportée à la page 23 du second tome de son *Traité des Maladies des femmes*; celui pour lequel MM. *Lamothe & Levret* la conseillent; & enfin celui pour lequel M. *Soumain* l'a faite si heureusement pour la mere & l'enfant, ainsi que M. *Buyrette*, selon le rapport de MM. *Verdier, Bordenave &*

(a) Cette opération, en montrant les ressources de notre art dans les cas qui paroissent les plus désespérés, fait un honneur infini à M. *Thibault des Bois*, ainsi qu'à MM. les Consultans, & sert encore bien à confirmer la haute idée du mérite des Chirugiens de cette ville, que nous a donnée M. *Verdier* dans sa *Jurisprudence de la Chirurgie*. Un pareil exemple d'émulation devoit bien encourager les Chirugiens des villes plus considérables que celle du Mans à travailler également pour les progrès de l'art, afin que le public n'ait plus à se plaindre de leur indolence à cet égard.

Simon (a). 2° Que, dans les conceptions ventrales, faites dans les trompes, les ovaires, ou même dans le fond du bassin, s'il est possible qu'il s'en fasse, & pour lesquelles beaucoup d'Auteurs conseillent l'opération Césarienne, nous croyons qu'il est beaucoup plus convenable de faire l'extraction du *fœtus* par l'intestin *rectum*, lorsque la nature l'indiquera dans le bassin, comme l'ont fait *MM. Lucas*, ou *Littre*, plutôt que par une ouverture à l'abdomen, comme on le recommande (b). 3° Enfin,

(a) *Memoires de l'Académie royale de Chirurgie*, tom. v, in-12, Note à la page 317.

(b) Le *fœtus*, formé dans les trompes ou dans les ovaires, ne pouvant parvenir, comme il a déjà été observé, au terme parfait, il me paroît assez difficile que, par son accroissement pris alors dans l'une ou l'autre de ces parties, il parvienne à un volume assez considérable pour faire saillie dans la région hypogastrique, & déterminer, par conséquent, le Chirurgien à faire l'opération gastrotomique. Dans mes exercices d'anatomie, que je faisois à Paris, en 1758, j'eus occasion de trouver, dans une femme octogénaire, un *fœtus* dans la trompe gauche, qui étoit adhérent à l'intestin *rectum*, & qu'on pouvoit facilement reconnoître pour corps étranger, en introduisant le doigt dans l'anus. Mais, me dira-t-on, d'où vient est-ce que tant de fois il est sorti, par des abscess à la région ombilicale, des portions de *fœtus*? Je crois que, dans ce cas, l'enfant avoit

quand ; dans un déchirement de matrice ; l'enfant est passé en entier dans le bas-ventre, nous croyons qu'on ne peut mieux faire que de suivre en tout les procédés heureux qu'a tenus M. *Thibault des Bois* pour un semblable cas.

La satisfaction intérieure qu'on trouve à soulager l'humanité souffrante, a fait que, dans tous les tems, nos opérations ont été entreprises par d'autres personnes que par celles de l'art ; & si même aujourd'hui il se trouve moins de ces personnes, animées du zèle de l'humanité, disposées à traiter les maladies, c'est parce que toutes les sciences & les arts ont fait des progrès si grands, qu'il n'est plus possible d'en exercer plusieurs à la fois, à moins que de vouloir courir le risque de commettre des fautes qu'on eût évitées si l'on s'étoit instruit de toutes les ressources que les véritables Artistes sont en état d'employer. La demande qu'on nous fait de savoir si d'autres personnes que les Chirurgiens peuvent faire, dans certaines circonstances, l'opération Césarienne, est donc encore fondée sur ce qu'autrefois nous n'étions pas les seuls à opérer, & que des

d'abord été formé dans la matrice, & qu'il avoit passé dans l'*abdomen* par la rupture de cet organe.

mains nobles , & souvent sacrées , ne dédaignoient point de porter leurs secours bienfaisans sur l'humanité souffrante ; mais , comme nous venons de le dire , les sciences & les arts se sont tellement accrus depuis un demi-siècle , que la vie la plus longue , avec les plus heureuses dispositions , n'est pas suffisante pour apprendre tout ce qu'on fait déjà sur chacune en particulier ; & de plus , quand l'homme est suffisamment instruit pour exercer un état quelconque , il ne peut plus , par l'âge où il se trouve , en étudier d'autres , à moins qu'il ne veuille négliger les devoirs de celui qu'il a embrassé.

L'opération Césarienne est une opération des plus importantes de la chirurgie , non-seulement par le danger où on exposeroit la mere & l'enfant , si on la faisoit sans nécessité , mais même encore par les connoissances anatomiques qu'elle demande. Il n'est , en effet , point indifférent d'inciser le ventre & la matrice , dans quelque lieu que ce soit : il y a dans l'un & l'autre des parties à respecter , & presque toujours de grands accidens à prévenir , & auxquels il faut même remédier , quoique cette opération soit faite dans le lieu où il convient de la faire. Les plaies pénétrantes du bas-ventre , les plus simples , nous offrent souvent des accidens terribles ,

malgré leur traitement méthodique : que n'a-t-on donc pas à craindre de celles qui feront beaucoup plus considérables , & qui se trouveront intéresser la matrice ?

Quatre - vingts exemples d'opérations Césariennes , qu'on dit faites avec succès , ne prouvent point que cette opération peut se faire sans danger , mais que très-souvent , en supposant , contre toute apparence de vérité , qu'on ait fait autant de fois cette opération , on en a abusé. *Mauriceau* regarde ces observations comme des productions de l'imposture & de l'ignorance ; & il étoit , à ce qu'il me paroît , bien fondé à porter un tel jugement , puisque , dans plus de cinquante ans de pratique , le cas où il auroit dû la faire ne s'est présenté , comme nous l'avons déjà dit , qu'une fois. *M. Astruc* pense sur ces observations , comme notre célèbre Chirurgien , & dit qu'il paroît surprenant qu'une opération d'une si grande conséquence que la Césarienne , ait réussi entre les mains des Barbiers , des Chirurgiens sans connoissance anatomique , des gens ivres , & qui ne faisoient nullement profession de notre art , tandis qu'entre les mains d'habiles Chirurgiens elle n'a eu aucune réussite. *Lamothe* , qui étoit persuadé , par la lecture de l'ouvrage de *Mauriceau* , que cette opération

pouvoit avoir lieu dans un cas, ne l'a jamais rencontrée pour la faire, lui qui, pendant plus de trente ans, avoit été le seul accoucheur d'une province, comme *Mauriceau* l'avoit été de la ville la plus peuplée de l'Europe. MM. *Grégoire*, *Clément*, *Puzors*, *Jard*, *Gervais*, *Levret*, &c. tous Chirurgiens célèbres de Paris, & employés dans les accouchemens, ne l'ont non plus jamais pratiquée, ainsi que dans l'étranger, MM. *Deventer*, *Roonhuisen*, *Ræderer*, *Smélie*, &c.

Mais, nous dira-t-on, *Paré* l'a vue pratiquer par *Guillemeau*, son élève, deux fois; trois autres Chirurgiens du même tems l'ont également pratiquée: nous convenons de ces faits, quoique je ne les sache que par la tradition de *Mauriceau* (a). Mais, malgré le respect que j'ai

(a) *Mauriceau*, au chapitre de l'Opération Césarienne, tom. j, pag. 353, rapporte que *Guillemau* a fait cette opération deux fois, en présence d'*Ambroise Paré*, & qu'il l'a vu faire trois autres fois par trois différens Chirurgiens très-habiles, qui n'omirent aucune circonstance pour la faire réussir, & dont les femmes moururent ainsi que les fiennes. Ce défaut de succès dans ces cinq opérations Césariennes, faites par d'habiles Chirurgiens, ne prouve pas que cette opération soit absolument mortelle, comme *Mauriceau* le prétend, mais qu'elle peut avoir des suites très-funestes; qu'elle ne doit jamais être faite que par de très-habiles gens, & qu'on ne doit l'entreprendre que

88. Q U E S T I O N S

pour la mémoire de ces célèbres Chirurgiens , & sur-tout pour le premier , je crois qu'ils pourroient très-bien avoir abusé de cette opération alors naissante (a) : le peu d'occasions qu'ont eu de la faire ceux qui ont pratiqué les accouchemens depuis environ un siècle , nous paroît le prouver , ainsi que les progrès de l'art sur cette branche de la chirurgie.

D'après donc la pratique des célèbres Accoucheurs de ce tems , qui nous prouvent , de la maniere la plus authentique , que les cas de faire l'opération Césarienne sont des quand il y a une impossibilité bien démontrée que la femme accouche par une autre voie. Je ne retirerai point non plus , contre cette opération , un avantage aussi grand que l'a fait *Mauriceau* , du silence que *Paré* a gardé sur ces deux opérations qu'il croit avoir vu faire à son élève. Cet illustre Prince de la chirurgie ne pouvoit pas regarder cette opération comme absolument mortelle , par rapport à la plaie de la matrice, puisque lui-même avoit amputé très-heureusement cet organe le 6 Janvier 1575 ; & , selon l'Auteur de l'*Embryologie sacrée* , il approuva l'*Enfantement Césarien* de ROUSSET.

(a) Quoique cette opération , au rapport de *Pline* , ait été pratiquée , depuis bien long-tems , sur les femmes mortes , pour sauver la vie à l'enfant , ce n'est cependant que depuis environ deux cens ans qu'on a tenté de la faire sur les femmes vivantes , pour tirer un enfant mort , ou en vie , dont il auroit été impossible de le délivrer autrement.

plus rares , nous croyons qu'il seroit très-dangereux de permettre à d'autres personnes qu'aux vrais maîtres de l'art de jamais pratiquer cette opération sur le vivant (a) ; que , loin d'encourager les derniers , ainsi que ceux de la campagne , à se déterminer plus facilement à faire cette opération , je crois , au contraire , qu'il convient de les prier de ne pas trop se presser dans les accouchemens longs & ennuyeux ; d'attendre tout du tems & de la nature , qui sont de grands maîtres ; & , par ce moyen , on aura la satisfaction d'éviter une opération toujours dangereuse pour la mere , & souvent inutile pour les enfans. Par cet exemple , dicté

(a) Pour se déterminer à faire l'opération Césarienne sur une femme morte , il ne faut qu'avoir des signes assurés de cet état , que M. *Louis* a parfaitement bien décrits dans ses *Lettres sur la Certitude des Signes de la Mort*. L'opération alors demande moins de choix pour le lieu de la faire ; & il me paroît qu'elle doit très-peu différer , par rapport à l'incision des parties contenant de l'*abdomen* , de celle que l'on y fait , quand on veut examiner le bas-ventre. Je ne crois pas qu'il y ait des peres assez cruels pour vouloir s'opposer au désir du Chirurgien qui veut , dans un semblable cas , tâcher de sauver l'ame de l'enfant , & même la vie , comme on l'a vu quelquefois : ainsi je crois que tout ce qu'on pourroit ordonner pour cette circonstance ne seroit jamais autant que les sentimens de nature & de religion que tout homme se trouve avoir dans ce moment.

par les loix de l'art , on évitera que ceux qui ne les possèdent pas abusent de cette opération , comme on ne l'a malheureusement que trop fait pour des meres & des enfans ; victimes , dans ce cas , d'une aveugle témérité , on porte toujours des personnes autorisées à opérer , lorsqu'elles n'ont pas fait une étude réfléchie d'un art aussi difficile à exercer que le nôtre.